

Droit de douane et frais annexe

Par **frgro**, le **30/04/2015** à **18:22**

Bonjour j'ai commandé en février des parfums sur internet livré sans soucis par tnt. Puis ces derniers m'envoie une facture de 40 euros de frais de douane enfin plus précisément de 10 euros de frais de douanes et 30 euros de frais administratif, jusque là j'ai fait le mort car je trouve abusé de payer 30 euros de frais 'par contre je susi pret à payer 10 euors de frais de douane)

Bref ce jour il continue à m'envoyé un courrier cette fois de mise en demeure mais en lettre simple pas en recommandé avec menace de contentieux etc...

Que dois je faire ? on til le droit de me demander des frais de 30 euros alors que ce n'est pas moi mais le vendeur qui à mandaté tnt pour effectuer la livraison

Dois je seulement leur envoyer un chèque de 10 euros ?

continuer à faire le mort et voir si il vont jusqu'au recommandé ?

Que faire merci quels sont mes droits ?